

Décision relative à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

N° AMM : FR-2024-0043

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,

*Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché par reconnaissance mutuelle simultanée de la famille de produits biocides **ENVIROPLUS 1010 MICROBIOCIDE**,*

de la société

SOLENIS SWITZERLAND GMBH

enregistrée sous le numéro

BC-FM040415-44

Vu le résumé des caractéristiques du produit en langue anglaise, harmonisé entre les Etats membres concernés par la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée relative à la famille de produits,

Vu les conclusions de l'évaluation du 20 juin 2024,

Considérant que le produit répond aux critères de l'article 19, paragraphe 1 du règlement (UE) N°528/2012 pour tous les usages ;

Article 1^{er}

La mise à disposition sur le marché de la famille produits biocides désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe,

Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation de la présente famille de produits est fixée au 5 avril 2034.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) N° 528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

A Maisons-Alfort, le 12/09/2024



DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Résumé des caractéristiques de la famille de produits

Partie I.- Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	Enviroplus™ 1010 MICROBIOCIDE
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

1.2. Type de produit(s)

Types de produit	TP11
	TP12

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	Solenis Switzerland GmbH
	Adresse	Mühlentalstrasse 38 8200 Schaffhausen Suisse
Numéro de demande	BC-FM040415-44	
Type de demande	Demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché par reconnaissance mutuelle simultanée	
Numéro d'autorisation	FR-2024-0043	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	Evonik Peroxid GmbH
Adresse du fabricant	Industriestraße 1, 9721 Weißenstein, Autriche
Emplacement des sites de fabrication	Industriestraße 1, 9721 Weißenstein, Autriche

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Acide peracétique
Nom du fabricant	Evonik Peroxid GmbH
Adresse du fabricant	Industriestraße 1 9721 Weißenstein Autriche
Emplacement des sites de fabrication	Industriestraße 1 9721 Weißenstein Autriche

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Acide peracétique	Acide peracétique	Substance active	79-21-0	201-186-8	1,7	15,0
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Réactif en équilibre	7722-84-1	231-765-0	14,3	48,4
Acide acétique	Acide acétique	Réactif en équilibre	64-19-7	200-580-7	0,1	16,3

2.2. Type de formulation

SL- Concentré soluble

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	META SPC 1 - PERACLEAN GROUP 1
-----------------------	--------------------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	-
-----------------	---

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	11
----------------------------	----

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Acide peracétique	Acide peracétique	Substance active	79-21-0	201-186-8	1,7	2,4
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Réactif en équilibre	7722-84-1	231-765-0	46,0	48,4
Acide acétique	Acide acétique	Réactif en équilibre	64-19-7	200-580-7	0,1	0,6

2.2. Types de formulations

SL- Concentré soluble

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Peroxyde organique, type G Liquide comburant, catégorie 2 Corrosif pour les métaux, catégorie 1 Toxicité aiguë par voie orale, catégorie 4 Toxicité aiguë par inhalation, catégorie 4 Corrosion cutanée Toxicité aquatique chronique - Catégorie 2
Mentions de danger	H272 : Peut aggraver un incendie ; comburant H290 : Peut être corrosif pour les métaux H302 : Nocif en cas d'ingestion H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux H332 : Nocif par inhalation H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H272 : Peut aggraver un incendie ; comburant H290 : Peut être corrosif pour les métaux H302 : Nocif en cas d'ingestion H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux H332 : Nocif par inhalation H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme EUH 071 : Corrosif pour les voies respiratoires
Conseils de prudence	P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer P220 : Tenir/stocker à l'écart des matières combustibles P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection du visage et une protection oculaire P301+P330+P331+P310 : EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin/... P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



	<p>P305+P351+P338+P310 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin/...</p> <p>P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ .../ en cas de malaise.</p> <p>P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).</p> <p>P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.</p> <p>P370 + P378 : En cas d'incendie : Utiliser ... pour l'extinction.</p> <p>P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants</p> <p>P391 : Recueillir le produit répandu</p> <p>P405 : Garder sous clef</p> <p>P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation</p>
Note	

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Préservation des eaux de refroidissement dans les systèmes sans recirculation

Type de produit	TP11 - Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries <i>Legionella</i> spp.
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement curatif des eaux des systèmes de refroidissement sans recirculation
Méthode(s) d'application	Dosage automatisé dans le flux d'eau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Bactéries (dont <i>Legionella</i> spp.) : 10 ppm (m/m) d'acide peracétique Temps de contact : 15 min Dilution (%) : Le produit biocide est dilué en conséquence afin d'atteindre une concentration d'utilisation de 10 ppm (m/m) d'acide peracétique. Max. 1 opération/jour, Max. 15 minutes/jour ; 220 jours/an.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel/Professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteilles en PEHD (1 L) Bidons en PEHD (5 L, 10 L, 20 L, 30 L, 60 L) Cuve en PEHD (200 L, 1000 L)

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- L'application du produit est limitée aux systèmes qui utilisent l'eau marine comme fluide de refroidissement.
- L'eau de purge doit être traitée avec du sulfite de sodium, ou un agent réducteur équivalent, avant d'être rejetée dans les eaux marines. Le temps de séjour dans le système avant le rejet doit être suffisant pour obtenir la réduction souhaitée. L'efficacité de ce traitement doit être vérifiée par des mesures de contrôle visant à quantifier le peroxyde d'hydrogène et l'acide peracétique résiduels.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Préservation des eaux de refroidissement dans les systèmes à recirculation ouverts

Type de produit	TP11 - Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries <i>Legionella</i> spp. Algues vertes
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement préventif et curatif des eaux de refroidissement des petits systèmes de refroidissement à recirculation ouverts dont le débit d'eau de purge est inférieur à 2 m ³ /h.
Méthode(s) d'application	Dosage automatisé dans le flux d'eau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitement préventif : - Bactéries (dont <i>Legionella</i> spp.): 1,14 - 10 ppm (m/m) Traitement curatif: • Bactéries: 6 - 10 ppm (m/m) d'acide peracétique • <i>Legionella</i> spp.: 8,5 – 10 ppm (m/m) d'acide peracétique Temps de contact : 15 minutes • Bactéries (dont <i>Legionella</i> spp.): 5-10 ppm (m/m) d'acide peracétique Temps de contact : 3 heures • Bactéries: 1.14 -10 ppm (m/m) d'acide peracétique • <i>Legionella</i> spp.: 3,5 – 10 ppm (m/m) d'acide peracétique

	<ul style="list-style-type: none"> Algues vertes: 8,5 - 10 ppm (m/m) d'acide peracétique Temps de contact : 24 heures <p>Dilution (%) : Le produit biocide est dilué en conséquence afin d'atteindre une concentration d'utilisation de 1,14 - 10 ppm (m/m) d'acide peracétique.</p> <p>Max. 1 opération/jour, Max. 15 minutes/jour ; 220 jours/an.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel/Professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteilles en PEHD (1 L) Bidons en PEHD (5 L, 10 L, 20 L, 30 L, 60 L) Cuve en PEHD (200 L, 1000 L)

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- L'utilisation du produit est limitée aux petits systèmes de refroidissement avec un débit de purge inférieur à 2 m³/h.
- Les eaux usées doivent être rejetées vers une station d'épuration municipale ou purifiées dans une station d'épuration industrielle sur site comprenant une étape de traitement biologique.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- La dose d'application efficace dépend fortement de la matrice traitée et de l'utilisation attendue. Par conséquent, des tests microbiologiques devront être mis en place par l'utilisateur du produit afin de déterminer la dose efficace en fonction de la matrice/système traité. Si nécessaire consulter le titulaire de l'autorisation du produit.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Pour le chargement du produit, porter :
 - Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
 - Des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit.
 - Des bottes résistantes aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



- Une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6, EN 13034).
- Une protection oculaire.
- Le produit ne peut être transféré/chargé qu'avec des pompes automatiques.
- Pour l'inspection et la maintenance du système d'eau de refroidissement et des tours de refroidissement, les mesures de gestion suivantes doivent être appliquées :
Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
 - Porter un équipement de protection respiratoire anti aérosol et anti gaz avec un facteur de protection assigné de minimum 10 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation).
- Pour la réparation ou l'entretien des pompes doseuses, les mesures de gestion suivantes doivent être appliquées :
Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
 - Avant toute intervention dans les pompes, les résidus de produit existants doivent être éliminés par rinçage des pompes.
 - Porter :
 - Des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit.
 - Des bottes résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
 - Une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6, EN 13034).
 - Une protection oculaire.
- Le produit ne peut être appliqué que dans des systèmes de refroidissement équipés de séparateurs de gouttes qui réduisent les émissions atmosphériques d'au moins 99 %.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION :

- Rincer la bouche.
- En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin.
- Informations au personnel de santé / au médecin:
- Initié les mesures de premiers secours si nécessaire, puis appeler un centre antipoison.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) :

- Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.
- Enlever tous les vêtements contaminés.
- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min.
- Appeler un centre antipoison/un médecin

EN CAS D'INHALATION :

- Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale
- En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin
- Informations au personnel de santé / au médecin:
- Initié les mesures de premiers secours si nécessaire, puis appeler un centre antipoison.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

- Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes.
- Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- Informations au personnel de santé / au médecin:

- Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égoutiers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Stocker à une température inférieure à 30 °C.
- Protéger du gel.
- Durée de conservation : 15 mois.

6. Autre(s) information(s)

- Usage 1 - Préservation de l'eau de refroidissement dans les systèmes à passage unique : L'efficacité curative contre les moules, les salissures biologiques et autres organismes cibles sessiles n'a pas été démontrée.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	PERACLEAN2 WT PERACLEAN 2 Biosperse CX2010 MICROBIOCIDE				
Numéro d'autorisation	FR-2024-0043-1-1				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide peracétique	Acide peracétique	Substance active	79-21-0	201-186-8	1,9
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Réactif en équilibre	7722-84-1	231-765-0	47,5
Acide acétique	Acide acétique	Réactif en équilibre	64-19-7	200-580-7	0,5

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

Identification	META SPC 2 - PERACLEAN GROUP 2
-----------------------	--------------------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	-
-----------------	---

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	11, 12
----------------------------	--------

2. Composition du Meta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Acide peracétique	Acide peracétique	Substance active	79-21-0	201-186-8	3,8	5,0
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Réactif en équilibre	7722-84-1	231-765-0	25,6	30,7
Acide acétique	Acide acétique	Réactif en équilibre	64-19-7	200-580-7	4,0	7,0

2.2. Types de formulations

SL - Concentré soluble

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

Classification	
Catégories de danger	Peroxyde organique, type G Liquide comburant, catégorie 2 Corrosif pour les métaux, catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1 Toxicité aiguë par voie orale, catégorie 4 Toxicité aiguë par voie cutanée, catégorie 4 Toxicité aiguë par inhalation, catégorie 4 Corrosion cutanée
Mentions de danger	H272 : Peut aggraver un incendie ; comburant H290 : Peut être corrosif pour les métaux H302 : Nocif en cas d'ingestion H312 : Nocif par contact cutané H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux H332 : Nocif par inhalation H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	<p>H272 : Peut aggraver un incendie ; comburant H290 : Peut être corrosif pour les métaux H302 : Nocif en cas d'ingestion H312 : Nocif par contact cutané H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux H332 : Nocif par inhalation H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires</p>
Conseils de prudence	<p>P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer P220 : Tenir/stocker à l'écart des matières combustibles P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection du visage et une protection oculaire P301+P330+P331+P310 : EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin/... P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338+P310 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin/... P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ .../ en cas de malaise. P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette). P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P370 + P378 : En cas d'incendie : Utiliser ... pour l'extinction. P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants P391 : Recueillir le produit répandu P405 : Garder sous clef P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation</p>
Note	

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Préservation des eaux de refroidissement dans les systèmes sans recirculation

Type de produit	TP11 - Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries <i>Legionella</i> spp.
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement curatif des eaux de refroidissement dans les systèmes sans recirculation
Méthode(s) d'application	Dosage automatisé dans le flux d'eau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Bactéries (dont <i>Legionella</i> spp.) : 10 ppm (m/m) d'acide peracétique Temps de contact : 15 min Dilution (%) : Le produit biocide est dilué en conséquence afin d'atteindre une concentration d'utilisation de 10 ppm (m/m) d'acide peracétique. Max. 1 opération/jour, Max. 15 minutes/jour ; 220 jours/an.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel/Professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteilles en PEHD (1 L) Bidons en PEHD (5 L, 10 L, 20 L, 30 L, 60 L) Cuve en PEHD (200 L, 1000 L)

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- L'application du produit est limitée aux systèmes qui utilisent l'eau marine comme fluide de refroidissement.
- L'eau de purge doit être traitée avec du sulfite de sodium, ou un agent réducteur équivalent, avant d'être rejetée dans les eaux marines. Le temps de séjour dans le système avant le rejet doit être suffisant pour obtenir la réduction souhaitée. L'efficacité de ce traitement doit être vérifiée par des mesures de contrôle visant à quantifier le peroxyde d'hydrogène et l'acide peracétique résiduels.
- Le produit ne peut être appliqué que dans des systèmes de refroidissement équipés de séparateurs de gouttes qui réduisent les émissions atmosphériques d'au moins 99 %.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Préservation des eaux de refroidissement dans les systèmes à recirculation ouverts

Type de produit	TP11 - Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries <i>Legionella</i> spp. Algues vertes
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement préventif et curatif des eaux de refroidissement dans des petits systèmes de refroidissement à recirculation ouverts dont le débit de purge est inférieur à 2 m ³ /h.
Méthode(s) d'application	Dosage automatisé dans le flux d'eau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	<p>Traitement préventif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bactéries (dont <i>Legionella</i> spp.): 1,14 - 10 ppm (m/m) <p>Traitement curatif:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bactéries: 6 - 10 ppm (m/m) d'acide peracétique • <i>Legionella</i> spp.: 8.5 – 10 ppm (m/m) d'acide peracétique Temps de contact : 15 minutes • Bactéries (dont <i>Legionella</i> spp.): 5-10 ppm (m/m) d'acide peracétique Temps de contact : 3 heures • Bactéries: 1.14 -10 ppm (m/m) d'acide peracétique • <i>Legionella</i> spp.: 3.5 – 10 ppm (m/m) d'acide peracétique • Algues vertes: 8.5 - 10 ppm (m/m) d'acide peracétique Temps de contact : 24 heures: <p>Dilution (%) : Le produit biocide est dilué en conséquence afin d'atteindre une concentration d'utilisation de 1,14 -10 ppm (m/m) d'acide peracétique.</p> <p>Max. 1 opération/jour, Max. 15 minutes/jour ; 220 jours/an.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel/Professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteilles en PEHD (1 L) Bidons en PEHD (5 L, 10 L, 20 L, 30 L, 60 L) Cuve en PEHD (200 L, 1000 L)

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- L'utilisation du produit est limitée aux petits systèmes de refroidissement avec un débit de purge inférieur à 2 m³/h.
- Les eaux usées doivent être rejetées vers une station d'épuration municipale ou purifiées dans une station d'épuration industrielle sur site comprenant une étape de traitement biologique.

- Le produit ne peut être appliqué que dans des systèmes de refroidissement équipés de séparateurs de gouttes qui réduisent les émissions atmosphériques d'au moins 99 %.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Préservation des procédés de fabrication de la pâte à papier et du papier

Type de produit	TP 12 - Produits anti-biofilm
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement préventif des procédés de fabrication de la pâte à papier et du papier
Méthode(s) d'application	Système de dosage automatisé dans un cycle d'eau fermé/une machine à papier et du procédé de fabrication
Dose(s) et fréquence(s) d'application	34.5 - 75 ppm (m/m) acide peracétique Dilution (%) : Le produit biocide est dilué en conséquence afin d'atteindre une concentration d'utilisation de 34,5 -75 ppm d'acide peracétique. Dosage continu
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel/Professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteilles en PEHD (1L) Bidons en PEHD (5L, 10L, 20L, 30L, 60L) Cuve en PEHD (200L, 1000L)

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

La dose d'application efficace dépend fortement de la matrice traitée et de l'utilisation attendue. Par conséquent, des tests microbiologiques devront être mis en place par l'utilisateur du produit afin de déterminer la dose efficace en fonction de la matrice/système traité. Si nécessaire, consulter le titulaire de l'autorisation du produit.

5.2. Mesures de gestion de risque

1) Pour le chargement du produit, porter :

Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail

- Des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit.
- Des bottes résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6, EN 13034)
- Une protection oculaire

2) Le produit ne peut être transféré/chargé qu'avec des pompes automatiques.

3) Pour l'inspection et la maintenance du système d'eau de refroidissement et des tours de refroidissement, les mesures de gestion suivantes doivent être appliquées:

Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail

- Porter un équipement de protection respiratoire anti aérosol et anti gaz avec un facteur de protection assigné de minimum 10 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation).

4) Pour la réparation ou l'entretien des pompes doseuses, les mesures de gestion suivantes doivent être appliquées :

Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail

- Avant toute intervention dans les pompes, les résidus de produit existants doivent être éliminés par rinçage des pompes.
- Porter :
Des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit.

- Des bottes résistantes aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6, EN 13034)
- Une protection oculaire

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION :

Rincer la bouche.

En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin.

Informations au personnel de santé / au médecin:

Initier les mesures de premiers secours si nécessaire, puis appeler un centre antipoison.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) :

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.

Enlever tous les vêtements contaminés.

Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min.

Appeler un centre antipoison/un médecin

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Informations au personnel de santé / au médecin:

Initier les mesures de premiers secours, puis appeler un centre antipoison.

EN CAS D'INHALATION :

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale

En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin

Informations au personnel de santé / au médecin:

Initier immédiatement les mesures de premiers secours, puis appeler un centre antipoison.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes.

Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

Informations au personnel de santé / au médecin:

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH> 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Stocker à une température inférieure à 40 °C.

Protéger du gel.

Durée de conservation : 24 mois.

6. Autre(s) information(s)

Usage 1 - Préservation de l'eau de refroidissement dans les systèmes à passage unique : L'efficacité curative contre les moules, les salissures biologiques et autres organismes cibles sessiles n'a pas été démontrée.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	PERACLEAN 5 WT PERACLEAN 5 BV				
Numéro d'autorisation	FR-2024-0043-2-1				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide peracétique	Acide peracétique	Substance active	79-21-0	201-186-8	5,0
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Réactif en équilibre	7722-84-1	231-765-0	26,8
Acide acétique	Acide acétique	Réactif en équilibre	64-19-7	200-580-7	7,0

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 3

1. Information administrative sur le Meta RCP 3

1.1. Identification du Meta RCP 3

Identification	META SPC 3 - PERACLEAN GROUP 3
-----------------------	--------------------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 3	-
-----------------	---

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	11, 12
----------------------------	--------

2. Composition du Meta RCP 3

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Acide peracétique	Acide peracétique	Substance active	79-21-0	201-186-8	15,0	15,0
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Réactif en équilibre	7722-84-1	231-765-0	14,3	23,3
Acide acétique	Acide acétique	Réactif en équilibre	64-19-7	200-580-7	15,8	16,3

2.2. Types de formulations

SL - Concentré soluble

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 3

Classification	
Catégories de danger	Peroxyde organique, type F Corrosif pour les métaux, catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1 Toxicité aiguë par voie orale, catégorie 4 Toxicité aiguë par voie cutanée, catégorie 3 Toxicité aiguë par inhalation, catégorie 4 Corrosion cutanée
Mentions de danger	H242 : Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur H290 : Peut être corrosif pour les métaux H302 : Nocif en cas d'ingestion H311 : Toxique par contact cutané H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux H332 : Nocif par inhalation H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H242 : Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur H290 : Peut être corrosif pour les métaux H302 : Nocif en cas d'ingestion H311 : Toxique par contact cutané H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux H332 : Nocif par inhalation H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires
Conseils de prudence	P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine P235 : Tenir au frais P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection du visage et une protection oculaire P301+P330+P331+P310 : EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin/... P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338+P310 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin/...

	<p>P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ .../ en cas de malaise. P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette). P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants P391 : Recueillir le produit répandu P405 : Garder sous clef P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation</p>
Note	

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Préservation des eaux de refroidissement dans les systèmes sans recirculation

Type de produit	TP11 - Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries <i>Legionella</i> spp.
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement curatif des eaux dans les systèmes de refroidissement sans recirculation.
Méthode(s) d'application	Dosage automatisé dans le flux d'eau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Bactérie (dont <i>Legionella</i> spp.) : 10 ppm (m/m) d'acide peracétique Temps de contact : 15 min Dilution (%) : Le produit biocide est dilué en conséquence afin d'atteindre une concentration d'utilisation de 10 ppm (m/m) d'acide peracétique. Max. 1 opération/jour, Max. 15 minutes/jour ; 220 jours/an.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel/Professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteilles en PEHD (1L) Bidons en PEHD (5L, 10L, 20L, 30L, 60L) Cuve en PEHD (200L, 1000L)

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- L'application du produit est limitée aux systèmes qui utilisent l'eau marine comme fluide de refroidissement.
- L'eau de purge doit être traitée avec du sulfite de sodium, ou un agent réducteur équivalent, avant d'être rejetée dans les eaux marines. Le temps de séjour dans le système avant le rejet doit être suffisant pour obtenir la réduction souhaitée. L'efficacité de ce traitement doit être vérifiée par des mesures de contrôle visant à quantifier le peroxyde d'hydrogène et l'acide peracétique résiduels.
- Le produit ne peut être appliqué que dans des systèmes de refroidissement équipés de séparateurs de gouttes qui réduisent les émissions atmosphériques d'au moins 99 %.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Préservation des eaux de refroidissement dans les grands systèmes à recirculation ouverts

Type de produit	TP11 - Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries <i>Legionella</i> spp. Algues vertes
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement préventif et curatif des eaux de refroidissement des grands systèmes de refroidissement à recirculation ouverts. Les grands systèmes sont caractérisés par un débit de purge supérieur à 2 m ³ /h.
Méthode(s) d'application	Dosage automatisé dans le flux d'eau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	<p>Traitement préventif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bactéries (dont <i>Legionella</i> spp.): 1.14 - 10 ppm (m/m) d'acide peracétique. <p>Traitement curatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bactéries: 6 - 10 ppm (m/m) d'acide peracétique • <i>Legionella</i> spp.: 8.5 – 10 ppm (m/m) d'acide peracétique Temps de contact : 15 minutes • Bactéries (dont <i>Legionella</i> spp.): 5-10 ppm (m/m) d'acide peracétique Temps de contact : 3 heures • Bactéries: 1.14 -10 ppm (m/m) d'acide peracétique • <i>Legionella</i> spp.: 3.5 – 10 ppm (m/m) d'acide peracétique • Algues vertes: 8.5 - 10 ppm (m/m) d'acide peracétique Temps de contact : 24 heures: <p>Dilution (%) : Le produit biocide est dilué en conséquence afin d'atteindre une concentration d'utilisation de 1,14 ppm (m/m) ou 10 ppm (m/m) d'acide peracétique respectivement.</p> <p>Max. 1 opération/jour, Max. 15 minutes/jour ; 220 jours/an.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel/Professionnel
Taille(s) et type(s) de	Bouteilles en PEHD (1L)

conditionnement	Bidons en PEHD (5L, 10L, 20L, 30L, 60L) Cuve en PEHD (200L, 1000L)
------------------------	---

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- L'eau de purge doit être traitée avec du sulfite de sodium, ou un agent réducteur équivalent, avant d'être rejetée dans les eaux de surface. Le temps de séjour dans le système avant le rejet doit être suffisant pour obtenir la réduction souhaitée. L'efficacité de ce traitement doit être vérifiée par des mesures de contrôle visant à quantifier le peroxyde d'hydrogène et l'acide peracétique résiduels.
- Le produit ne peut être appliqué que dans des systèmes de refroidissement équipés de séparateurs de gouttes qui réduisent les émissions atmosphériques d'au moins 99 %.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Conservation des eaux de refroidissement dans les petits systèmes à recirculation ouverts

Type de produit	TP 11 - Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries <i>Legionella</i> spp. Algues vertes
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement préventif et curatif des eaux de refroidissement des petits systèmes de refroidissement à recirculation ouverts. Les petits systèmes sont caractérisés par un débit de purge inférieur à 2 m ³ /h.
Méthode(s) d'application	Dosage automatisé dans le flux d'eau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitement préventif : - Bactéries (dont <i>Legionella</i> spp.) : 1,14 - 10 ppm (m/m) Traitement curatif: • Bactéries: 6 - 10 ppm (m/m) d'acide peracétique • <i>Legionella</i> spp.: 8.5 – 10 ppm (m/m) d'acide peracétique Temps de contact : 15 minutes



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



	<ul style="list-style-type: none"> Bactéries (dont <i>Legionella</i> spp.): 5-10 ppm (m/m) d'acide peracétique Temps de contact : 3 heures Bactéries: 1.14 -10 ppm (m/m) d'acide peracétique <i>Legionella</i> spp.: 3.5 – 10 ppm (m/m) d'acide peracétique Algues vertes: 8.5 - 10 ppm (m/m) d'acide peracétique Temps de contact : 24 heures: <p>Dilution (%) : Le produit biocide est dilué en conséquence afin d'atteindre une concentration d'utilisation de 1,14 -10 ppm (m/m) d'acide peracétique.</p> <p>Max. 1 opération/jour, Max. 15 minutes/jour ; 220 jours/an.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel/Professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteilles en PEHD (1L) Bidons en PEHD (5L, 10L, 20L, 30L, 60L) Cuve en PEHD (200L, 1000L)

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- L'utilisation du produit est limitée aux petits systèmes de refroidissement avec un débit de purge inférieur à 2 m³/h.
- Les eaux usées doivent être rejetées vers une station d'épuration municipale ou purifiées dans une station d'épuration industrielle sur site comprenant une étape de traitement biologique.
- Le produit ne peut être appliqué que dans des systèmes de refroidissement équipés de séparateurs de gouttes qui réduisent les émissions atmosphériques d'au moins 99 %.

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – Préservation des procédés de fabrication du papier et de la pâte à papier

Type de produit	TP12 - Produits anti-biofilm
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures

Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement préventif des procédés de fabrication de la pâte à papier et du papier en système fermé
Méthode(s) d'application	Dosage automatisé dans un cycle d'eau fermé/une machine à papier et du procédé de fabrication
Dose(s) et fréquence(s) d'application	34,5 - 75 ppm (m/m) acide peracétique Dilution (%) : Le produit biocide est dilué en conséquence afin d'atteindre une concentration d'utilisation de 34,5 -75 ppm (m/m) d'acide peracétique. Dosage continu
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel/Professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteilles en PEHD (1 L) Bidons en PEHD (5 L, 10 L, 20 L, 30 L, 60 L) Cuve en PEHD (200L, 1000L)

4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 3

5.1. Instructions d'utilisation

La dose d'application efficace dépend fortement de la matrice traitée et de l'utilisation attendue. Par conséquent, des tests microbiologiques devront être mis en place par l'utilisateur du produit afin de déterminer la dose efficace en fonction de la matrice/système traité. Si nécessaire, consulter le titulaire de l'autorisation du produit.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Pour le chargement du produit, porter:
Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail
 - Des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de

- l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit.
 - Des bottes résistantes aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
 - Une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6, EN 13034)
 - Une protection oculaire
- Le produit ne peut être transféré/chargé qu'avec des pompes automatiques.
- Pour l'inspection et la maintenance du système d'eau de refroidissement et des tours de refroidissement, les mesures de gestion suivantes doivent être appliquées:
Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
- Porter un équipement de protection respiratoire anti aérosol et anti gaz avec un facteur de protection assigné de minimum 10 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation).
- Pour la réparation ou l'entretien des pompes doseuses, les mesures de gestion suivantes doivent être appliquées :
Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail
- Avant toute intervention dans les pompes, les résidus de produit existants doivent être éliminés par rinçage des pompes.
 - Porter :
Des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit.
 - Des bottes résistantes aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
 - Une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6, EN 13034)
 - Une protection oculaire
 - Porter un équipement de protection respiratoire anti aérosol et anti gaz avec un facteur de protection assigné de minimum 10 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation).

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

EN CAS D'INGESTION :

Rincer la bouche.

En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin.

Informations au personnel de santé / au médecin:

Initier les mesures de premiers secours si nécessaire, puis appeler un centre antipoison.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) :

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après avoir rincé la peau : Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

Informations au personnel de santé / au médecin:

Initier les mesures de premiers secours, puis appeler un centre antipoison.

EN CAS D'INHALATION :

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler immédiatement le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

Informations au personnel de santé / au médecin:

Initier immédiatement les mesures de premiers secours, puis appeler un centre antipoison.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
Informations au personnel de santé / au médecin :
Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Stocker à une température inférieure à 40 °C, dans un endroit bien ventilé.
- Protéger du gel.
- Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Durée de conservation : 6 mois.

6. Autre(s) information(s)

Usage 1 - Préservation de l'eau de refroidissement dans les systèmes à passage unique : L'efficacité curative contre les moules, les salissures biologiques et autres organismes cibles sessiles n'a pas été démontrée.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 3

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	PERACLEAN 15 WT PERACLEAN 15 BV Biosperse CX2020 MICROBIOCIDE				
Numéro d'autorisation	FR-2024-0043-3-1				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide peracétique	Acide peracétique	Substance active	79-21-0	201-186-8	15,0
Peroxyde d'hydrogène	Hydrogen peroxide	Réactif en équilibre	7722-84-1	231-765-0	22,7
Acide acétique	Acetic acid	Réactif en équilibre	64-19-7	200-580-7	16,3